



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

## *Saint-Michel-des-Saints*

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL** de la susdite municipalité

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 mars 2024, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140, rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 21, 3e Rue chemin Robillard (zone Ru-24, matricule 7664-87-1097). La demande concerne un bâtiment principal ayant une marge arrière de 5.17 mètres, au lieu 15 mètres, ainsi qu'une remise se retrouvant à 0.09 mètre de la marge arrière au lieu de 1 mètre, ce qui contrevient aux articles 7.14.7 et 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 15<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).

  
Sébastien Gariépy,  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Je, soussigné, résidant à Saint-Michel-des-Saints, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h et 16 h 30, le 15<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).

  
Sébastien Gariépy,  
Directeur général et greffier-trésorier